



COMITE CONFEDERAL NATIONAL 23 & 24 SEPTEMBRE 2020

RESOLUTION ADOPTEE

Réuni à Paris les 23 et 24 septembre 2020, le CCN rappelle son indépendance à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, des groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques. Il réaffirme d'une façon générale son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical, rappelant par là le préambule des statuts de la CGT-FO.

Covid- 19 : faire face à la crise sociale

La crise sanitaire et la crise sociale et économique aujourd'hui ont montré une nouvelle fois, malgré les attermolements et défaillances des pouvoirs publics, le rôle majeur de l'intervention publique, des services publics et de la sécurité sociale (activité partielle, fonds de solidarité, dépenses de l'assurance maladie et de la branche famille) ainsi que des syndicats en défense des intérêts des salariés et de la préservation de leur santé au travail.

Le CCN félicite toutes les militantes et tous les militants FO, ainsi que la Confédération, les Unions départementales et les Fédérations, qui ont su répondre aux sollicitations multiples des salariés pendant cette période inédite.

Alors que les suppressions d'emploi s'accroissent, le CCN revendique le maintien d'un dispositif large d'activité partielle permettant de maintenir pleinement les contrats de travail et revenus des salariés. Le CCN dénonce la nouvelle baisse de l'indemnisation des salariés placés en activité partielle, programmée au 1^{er} novembre. Le CCN invite tous les syndicats FO dans les entreprises à négocier la prise en charge à 100 % des salaires par l'employeur.

Le CCN considère que les aides publiques massives, directes et indirectes, doivent être soumises à conditions, contrôlées et sanctionnées. Parmi ces conditions doivent figurer l'interdiction des licenciements et du versement de dividendes, bonus et stocks option ou tout autre moyen de gratification. C'est la raison pour laquelle, notamment, le dispositif d'APLD doit être impérativement revu pour interdire toute possibilité de recours à un PSE, ou toute autre restructuration supprimant des emplois.

Le CCN condamne et exige le retrait de textes récents ou ordonnances de sortie de confinement qui facilitent la mise en liquidation judiciaire d'entreprises et permet à ces mêmes entreprises de se placer en candidats à la reprise de leurs propres entreprises ou filiales, libérées de leurs dettes et restructurées à moindre frais,



laissant de nombreux travailleurs sans emplois (INTEVA, ALINEA, etc.). Le CCN apporte tout son soutien aux camarades et salariés victimes des restructurations et plans de licenciements.

Le CCN souligne que le financement de ces mesures par la dette publique ne saurait en aucun cas justifier la poursuite et moins encore l'accentuation des mesures d'austérité qu'elles proviennent ou non des conditions imposées par l'Union européenne, la Banque centrale européenne ou le FMI.

Depuis des années, les gouvernements ont multiplié les mesures de réduction des prélèvements obligatoires en direction des entreprises, compensées en partie par une hausse des impôts et taxes des ménages, salariés, retraités... Par contre, à l'opposé, par l'impôt proportionnel (flat tax) les plus riches payent de moins en moins d'impôts. Le CCN dénonce cette politique centrée sur l'offre qui a contribué à aggraver les inégalités sociales et fiscales. Le CCN revendique la compensation totale par le gouvernement et revendique le retour à l'ISF.

Le CCN réitère son appel en faveur d'une réforme fiscale d'ensemble pour une plus grande progressivité de l'impôt et pour rediriger les richesses vers l'économie réelle en mettant fin à la déréglementation des marchés financiers via notamment la taxation généralisée des transactions financières.

Le CCN constate que la crise sanitaire a démontré l'importance et l'utilité de notre modèle social. Il estime nécessaire de conforter les ressources de la protection sociale par l'imposition des hauts patrimoines et des grandes entreprises. Le CCN affirme que la priorité doit être de consacrer les bénéfices à l'investissement, immédiat pour la santé et, à venir pour protéger l'activité et l'emploi.

Le CCN souligne à nouveau, lors de cette crise, l'importance de notre système de protection sociale. Son retour sous gestion paritaire est d'ailleurs majeur tant les gouvernements ont porté atteinte à son efficacité conduisant à l'affaiblissement de l'hôpital, source de désastre constaté dans cette crise.

Le CCN exige également un moratoire sur les suppressions d'emploi et un renforcement des moyens des administrations fiscales (DGFIP-Douanes) pour lutter efficacement contre l'optimisation fiscale et l'évasion fiscale qui représentent une véritable rupture du pacte républicain et de l'égalité devant l'impôt.

Le CCN alerte sur les lourdes conséquences économiques et sociales d'une politique de redressement des comptes publics qui se traduirait par de nouvelles baisses de la dépense publique (sous-investissement public, austérité budgétaire, gel du point d'indice, des rémunérations et des recrutements...) et/ou par une augmentation de la fiscalité sur les ménages.

De plus, le CCN condamne toutes les ponctions sur les comptes des groupes de protection sociale pour le financement des mesures Covid.

Le salaire n'étant pas l'ennemi de l'emploi, le CCN réaffirme que l'augmentation des salaires via la renégociation des grilles de salaires par branche, du SMIC à hauteur de 1450 euros nets/mois et la revalorisation du point d'indice dans la fonction publique sont la clé d'une reprise économique au service du progrès social.



Le CCN confirme la revendication, portée sans relâche par la confédération, d'une revalorisation salariale d'ensemble des métiers et missions du public comme du privé à commencer par la deuxième ligne, ces métiers souvent mal considérés qui ont contribué à la poursuite de l'activité du pays.

Le CCN constate également que le recours à la sous-traitance permet un moins disant social dans ces métiers et exige des mesures d'ordre public pour y mettre fin.

Le CCN apporte son soutien plein et entier aux salariés mobilisés pour la défense de leur emploi, l'amélioration de leurs conditions de travail et de leur pouvoir d'achat par des augmentations de salaires.

Le CCN considère que l'accentuation de la crise économique et sociale est due avant tout aux politiques successives que la CGT-FO condamne de longue date. Pour le CCN, les politiques de détricotage méthodique de notre système de soins et de santé, entraînant entre autres des suppressions de services, de personnels soignant dans les hôpitaux et les EHPAD, les manquements en matière d'EPI, via les pénuries de masques et de tests, sont donc bien responsables de la crise sanitaire, économique et sociale.

Plus largement, le CCN rappelle sa revendication prioritaire et urgente d'une augmentation générale des salaires. Elle doit être significative comme l'a été l'augmentation parfaitement légitime à la hauteur des avancées obtenues dans le secteur de la santé, dont le CCN se félicite.

Le salaire n'est pas l'ennemi du climat

FO ne saurait être indifférente aux conséquences du réchauffement climatique, aux risques qu'il comporte ainsi qu'aux problématiques liées à l'environnement. Une véritable politique de protection de l'environnement ne peut se réaliser en pénalisant les travailleurs, que ce soit sur leur pouvoir d'achat ou leur emploi.

Le CCN s'inquiète de décisions qui, au nom de la « transition écologique », sont prises au détriment de la sécurité énergétique du pays et menacent plusieurs milliers d'emplois.

En ce domaine, comme plus généralement, le CCN réaffirme son attachement à la République et conteste l'approche lui opposant les « conventions citoyennes » et/ou démocratie participative.

Le CCN est, en conséquence, attentif aux mesures que pourrait vouloir imposer le gouvernement à ce prétexte, dont certaines mésestiment leur impact social.

Le CCN rappelle que l'emploi et les salaires ne s'opposent pas à l'urgence climatique et à l'environnement. FO alerte sur une décroissance verte mais revendique une transition porteuse de croissance et d'emplois de qualité.

Le CCN estime nécessaire une politique de développement de filières industrielles et de services répondant aux enjeux environnementaux via la relocalisation d'activités et le développement de filières industrielles d'avenir.



C'est pourquoi le CCN demande aux pouvoirs publics de mettre en place des plans de prévention de risques technologiques dans les zones industrielles et entreprises classées SEVESO, afin d'éviter les accidents comme celui de Lubrizol l'an dernier.

En la matière, FO estime qu'en répondant aux besoins de la population, un plan de relance doit conduire au plein emploi préservant les droits et acquis pour toutes et tous afin d'assurer la justice sociale.

Logement

Le CCN souligne le rôle des Organismes de Logement Social pour les aides apportées aux salariés lors de la crise sanitaire ainsi que leur contribution décisive et centrale à la défense de la mission d'intérêt général du logement social, partie intégrante de notre combat syndical.

Plus particulièrement, le CCN confirme l'engagement de la confédération au sein du Groupe Action Logement alors que les pouvoirs publics ont annoncé une nouvelle ponction sur sa trésorerie. Le CCN revendique la pérennisation de la gestion paritaire et autonome des ressources issues de la PEEC (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction) qui relève d'une forme de salaire différé.

Négociation collective

La crise sanitaire et les semaines de confinement qui ont suivi, mais aussi plus récemment la généralisation des dispositions sanitaires (port du masque, gestes barrières) ont rendu plus difficile l'exercice de la représentation syndicale et des fonctions de représentants du personnel.

Le CCN constate que la disparition des CHSCT et leur remplacement par les CSSCT a été désastreuse pour la protection de la santé et de la sécurité au travail. C'est pourquoi le CCN demande le rétablissement des CHSCT et leur maintien dans les services publics.

De même dans la Fonction publique, FO revendique le maintien des commissions administratives paritaires, notamment mobilité et avancement par corps et cadres d'emplois. FO rappelle son opposition à la disparition programmée des commissions de réforme, instances compétentes pour l'imputation au service et les taux d'invalidité des agents.

Le CCN dénonce les difficultés toujours croissantes, rencontrées par nombre de représentants du personnel, pour exercer efficacement leur mandat, en particulier du fait de l'élargissement de leurs attributions, de la réduction de leur nombre sans compensation en termes de moyens, mais également du choix opéré par certaines entreprises de centraliser leur CSE, au lieu de maintenir des comités d'établissements. C'est ainsi que le CCN réitère sa revendication d'abrogation de la loi et des ordonnances Travail.

C'est pourquoi le CCN demande l'abrogation des mesures d'urgence mises en place au début de l'épidémie de Covid-19 en matière de représentation du personnel (réduction des délais d'information-consultation notamment). Le maintien de telles mesures réductrices des droits des institutions représentatives du personnel n'aura pour effet que d'en limiter le rôle et leur capacité d'agir dans l'intérêt des salariés.



Le CCN appelle dans le même temps à l'abrogation des dispositions des ordonnances permettant de déroger à la durée hebdomadaire de travail, au temps de repos et au repos dominical. Il demande de la même manière l'abrogation des dispositions permettant la mise en œuvre des accords de performance collective (APC) qui placent les organisations syndicales et les salariés dans une situation de chantage permanent à l'emploi pour leur faire accepter la remise en cause de leurs droits et notamment de leurs salaires.

Le CCN réaffirme son attachement au respect du paritarisme et condamne toute atteinte à la liberté de négociation au niveau national interprofessionnel.

Le CCN rappelle son attachement à la négociation collective de branche, seul niveau permettant de garantir un socle minimum de droits pour tous les salariés d'un même secteur d'activité.

Le CCN revendique le respect de la hiérarchie des normes et du principe de faveur, moyens pour lutter contre le dumping social.

Le CCN condamne toutes les tentatives d'entrave à la liberté contractuelle et à la liberté de négociation collective, notamment via le blocage et les retards dans les procédures d'agrément et d'extension. Le CCN exige l'extension des accords collectifs de branche dans des délais raisonnables sans dénaturation de la volonté des parties tels que les accords salaires, et condamne le système à deux vitesses qui consiste à faire passer en priorité les accords dits « Covid » au mépris de ceux accordant de réelles garanties aux salariés.

Le CCN rappelle son attachement indéfectible à la liberté de négocier, entravée aujourd'hui par les ordonnances travail.

Revenir aux règles d'assurance chômage négociées en 2017, au paritarisme

Le CCN réaffirme son opposition à la réforme de l'Assurance chômage du 28 juillet 2019, imposée par le gouvernement, qui sanctionne les demandeurs d'emplois notamment les plus précaires et exige un retour aux règles de la convention d'assurance chômage du 14 avril 2017, négociée par les interlocuteurs sociaux

Le CCN est particulièrement préoccupé par la situation des travailleurs saisonniers dans la mesure où ils ont de plus en plus de mal à atteindre les 6 ou 4 mois d'affiliation et ne peuvent plus recharger leurs droits. Cette situation est d'autant plus dramatique que la saison de l'hiver dernier a été prématurément interrompue par le confinement et que la saison d'été a bien souvent été elle aussi réduite !

Le CCN est tout aussi préoccupé par la situation des travailleurs précaires (CCD, intérimaires, employés des plateformes...) également impactés par les conditions actuelles d'ouverture et de rechargement des droits.

Il exige, partout où cela est nécessaire, des recrutements en CDI. Il soutient cette exigence à Pôle emploi qui procède actuellement à des recrutements pour faire face à la situation, mais en CDD !

Le CCN constate que le secteur du spectacle vivant n'a pas encore repris, les dates envisagées étant reportées en 2021. Le CCN s'inquiète pour les salariés intermittents qui ne pourront pas obtenir les heures nécessaires au maintien dans les annexes 8 et 10 d'ici là.



Le CCN considère que la lutte contre le chômage doit d'abord passer par la défense des emplois existants. Le CCN appuie le travail sur le terrain des délégués FO qui, dans un contexte difficile, mettent tout en œuvre pour préserver les intérêts des salariés en termes de maintien d'emploi et des rémunérations.

Le CCN se prononce pour un dispositif interprofessionnel favorisant l'emploi des jeunes et demandeurs d'emploi dans le cadre de départs anticipés des seniors, du type allocation de remplacement pour l'emploi (ARPE). Un tel dispositif peut concerner plusieurs centaines de milliers de personnes, ne serait-ce que sur une période définie.

Télétravail : négocier pour de nouveaux droits et pour protéger les salariés.

Avec la crise sanitaire et la décision de confiner la population, une forme de travail à domicile a été imposée de façon massive et dans l'urgence, même si, dans certains cas, le télétravail aura permis de protéger les salariés face au risque sanitaire. Par ailleurs, cela a fait tomber des arguments d'employeurs qui contestaient la possibilité de télétravail pour plusieurs métiers.

Le CCN rappelle que FO revendique, depuis plusieurs années, l'ouverture de négociations pour un accord national interprofessionnel sur le sujet, renforçant les protections et offrant de nouveaux droits aux salariés sur la base du volontariat et sur le principe de la réversibilité.

Le CCN entend ainsi sécuriser la pratique du télétravail afin de limiter les risques et les dérives pour les salariés, notamment les risques de délocalisation des emplois. Ceci passe par un cadre national, puis des négociations dans les branches et les entreprises, sans mode dérogatoire possible.

Le CCN considère que le télétravail doit rester un mode d'organisation du travail parmi d'autres. Il ne saurait devenir la norme ou être généralisé, encore moins cinq jours sur cinq au risque de transformer la relation de travail en travail à la tâche ou prestations de services.

Le CCN souligne que l'analyse FO des difficultés et des opportunités rencontrées par les salariés durant cette période doit permettre de mener ces négociations afin d'encadrer le télétravail pour tous et en toutes circonstances.

Maintien de nos régimes de retraite et du code des pensions civiles et militaires

Depuis l'annonce par le gouvernement de sa volonté de réformer le système des retraites, FO n'a eu de cesse de dénoncer la réforme dite universelle par points qui conduira à imposer aux salariés de travailler plus longtemps pour prétendre à une pension de retraite. Le CCN en demande le retrait définitif.

Le CCN rappelle son opposition ferme à tout nouveau recul de l'âge de départ à la retraite que ce soit par le biais d'un âge légal, un âge de taux plein, pivot ou d'équilibre ou par l'allongement de la durée d'activité.

Le CCN rejette une réforme, qui s'attaque à la gestion paritaire de notre protection sociale, et aux fondements mêmes du paritarisme. La détermination de FO reste intacte face au retour évoqué de la réforme des retraites et du système universel par points.



Le CCN condamne le transfert du recouvrement des caisses de retraite complémentaires à l'Acoss, étatisant de fait la gestion des cotisations des salariés. Le gouvernement pourrait ainsi décider de leur niveau d'attribution et de répartition.

Le CCN s'oppose donc à la destruction des caisses par régimes paritaires dont les retraités et personnels de ces secteurs seraient victimes. Le CCN refuse ainsi, ce qui, de surcroît, sont les prémices à la mise en place du régime universel par points.

Le CCN rappelle que cela conduirait à un régime unique entre les mains de l'Etat, évinçant le contrepois exercé par le syndicat et la négociation collective.

Le CCN se prononce pour la défense et le maintien de l'ensemble des régimes qui reposent sur le principe de la répartition, expression de la solidarité intergénérationnelle, et qui méritent d'être défendus et améliorés.

Le CCN dénonce les discours récurrents présentant les retraités comme favorisés alors que leurs pensions sont bloquées depuis 2014. Il exige le retour à l'indexation des pensions sur l'évolution des salaires. Il condamne toute mesure qui aboutirait à réduire encore les revenus des retraités.

Protection sociale

Le CCN rappelle son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale fondés sur la cotisation et le salaire différé, seul modèle qui permet aux salariés et à leur famille d'être solidairement couverts contre tous les aléas de la vie, de bénéficier de prestations d'assurance et non d'assistance, et d'assurer la gestion par leurs représentants. C'est pourquoi il s'oppose à la fiscalisation de la Sécurité sociale opérée par les lois de finances successives, qui permet de transférer son financement par les entreprises aux salariés.

Il constate que notre système de Protection Sociale Collective solidaire montre une fois de plus sa capacité à faire face aux crises.

Le CCN considère que le transfert de la dette sociale à la CADES (136 milliards d'€) conduit à faire supporter l'essentiel du coût des mesures prises pour faire face à la crise sanitaire, sur les salariés et retraités via la prolongation de la CRDS (Contribution au remboursement de la dette sociale) jusqu'en 2033 ; alors qu'elle devait s'éteindre en 2024 avec les prélèvements qui l'alimentent.

Concernant la création d'une 5^{ème} branche, le CCN rappelle que la perte d'autonomie constitue un risque au même titre que n'importe quelle maladie. Aussi, le CCN considère que ce risque doit relever de la branche maladie de la sécurité sociale reposant sur des cotisations garantissant les principes fondateurs et protecteurs du salaire différé. Avec la création d'une 5^{ème} branche se profile en réalité la mise à l'écart des retraités du régime général et donc la remise en cause de l'un des fondements de la sécurité sociale basé sur la solidarité intergénérationnelle. C'est pour les mêmes raisons que le CCN rejette les pistes envisagées pour le financement de cette 5^{ème} branche qui rompent avec le principe du salaire différé pour lui substituer l'impôt sous différentes formes.

Sur les données de santé, le CCN dénonce les choix techniques et politiques avec la création « Health Data Hub », qui a écarté de sa gestion la représentation et la gestion paritaire, et confie à des entreprises privées



étrangères les données confidentielles et privées de millions d'assurés. Ces dérives issues du projet « Ma Santé 2022 » accélèrent une nouvelle forme d'industrie du soin et une médecine à plusieurs vitesses.

Le CCN se félicite de l'ouverture de la négociation interprofessionnelle sur la santé au travail et interpelle le patronat afin que des mesures concrètes et efficaces puissent être instaurées pour favoriser la prévention au bénéfice de l'ensemble des salariés, et ainsi diminuer le nombre de morts au travail, d'accidentés et de patients atteints de maladies professionnelles.

Le CCN l'exprime encore haut et fort, la santé au travail doit être considérée comme un droit fondamental : on ne peut risquer sa santé et sa vie au profit de l'économie !

Pour la prévention du Covid 19, les jours de carence en cas de test positif doivent être neutralisés ou pris en charge pour que les salariés n'aient pas d'impact sur leurs salaires

En matière de santé au travail, le CCN dénonce le recul du gouvernement concernant la reconnaissance du COVID 19 en maladie professionnelle. Alors qu'il s'était engagé à mettre en œuvre une reconnaissance automatique pour tous les soignants et à faciliter la reconnaissance pour les autres travailleurs, la procédure prévue par le décret du 14 septembre 2020 restreint considérablement la possibilité pour les travailleurs exposés durant cette période de crise sanitaire d'obtenir une véritable réparation. Le CCN revendique la modification immédiate du tableau de maladie professionnelle et l'élargissement du champ de prise en charge afin de consacrer une réparation juste à tous les travailleurs.

Le CCN revendique l'abandon de la définition actuelle de salariés à risques, le rétablissement de la définition initiale et l'abandon des délais de carence.

Le CCN revendique un débat sur la place et le rôle de la Protection Sociale Collective dans notre pays, ainsi que sur son financement, afin de conforter et renforcer ce qui reste l'une de nos plus grandes conquêtes sociales.

Préserver la fonction publique et les services publics

Les réformes successives menées dans la fonction publique (RGPP, Réate, Notre, MAP, T2A, la loi HPST pour l'hôpital public ou loi santé 2022, loi de transformation de la fonction publique) ont conduit à la fois à réduire la masse salariale tout en introduisant des logiques de rentabilité, d'externalisation ou de privatisation de missions. Le CCN condamne ces politiques qui affaiblissent lourdement les statuts, les garanties collectives et la protection sociale, éléments centraux de notre modèle républicain.

Comme les autres services publics, l'hôpital public n'a pas échappé au dogme de la réduction des dépenses publiques avec des conséquences durables sur le système de santé. Le CCN constate que la crise sanitaire a révélé de nombreuses défaillances en termes de lits d'hôpitaux, d'équipements ou manque d'effectifs en particulier dans les services des urgences que les personnels hospitaliers dénoncent depuis des années.



Le CCN salue les actions menées par les syndicats FO et leur fédération avec les personnels de la Fonction Publique Hospitalière qui ont permis d'obtenir 183 € pour une large majorité des personnels dans le cadre du plan Ségur.

Le CCN soutient les Fédérations qui continuent de revendiquer l'extension du « Ségur » aux personnels publics du médico-social, de l'Aide à domicile, des personnels des MDPH et des corps de santé de la fonction publique de l'Etat ainsi qu'aux personnels du secteur privé à but non lucratif de l'Action sociale, Médico-social, de la Protection de l'enfance, de l'Aide à domicile et de l'insertion.

Le CCN conteste les modalités de l'attribution d'une « prime Covid » d'un montant variable attribuée à certains personnels sans concertation avec les organisations syndicales représentatives des personnels.

Le CCN rappelle son attachement au statut de la fonction publique qui a été créé avant tout pour protéger les fonctionnaires de l'arbitraire du pouvoir politique afin d'assurer les principes d'égalité, d'indépendance, et de neutralité.

Le CCN revendique l'arrêt des suppressions d'emplois prévus dans le cadre d'Action Publique 2022 et le recrutement de fonctionnaires titulaires par concours afin de répondre aux besoins de la population sur tout le territoire et pour accompagner les publics les plus fragiles ;

Le CCN soutient l'action des personnels de l'Education nationale exigeant l'arrêt des contre réformes qui appliquent l'austérité à l'Education nationale contre les missions de l'Ecole publique, les diplômes nationaux et les statuts des personnels. Il dénonce l'utilisation de protocoles sanitaires pour remettre en cause le droit à l'instruction et aux études supérieures notamment par le biais des cours à distance et le recours aux associations. Il soutient toutes les initiatives qui revendiquent le rétablissement du fonctionnement des universités avec les cours en présentiel, qui, seuls, garantissent pleinement l'égalité et la qualité des enseignements.

Le CCN réaffirme sa revendication d'augmentation de la valeur du point d'indice, gelé depuis plus de 10 ans et son rattrapage. Le CCN soutient l'ouverture de négociations pour revaloriser les carrières et les grilles indiciaires des 3 catégories (C, B, A) pour toute la fonction publique.

Le CCN réitère son opposition aux « maisons France service » qui ne compenseront pas les suppressions d'emplois et la qualité de service délivrée par chaque administration ou opérateur.

Le CCN exige le retrait de la réforme du nouveau réseau de proximité (NRP) à la DGFiP, qui a pour objectif de supprimer près de mille implantations de cette direction sur l'ensemble du territoire et plusieurs milliers d'emplois.

Le CCN s'oppose au projet de loi de décentralisation dit « réforme 3D » et au projet de « dé-métropolisation » de fonctionnaires d'ici 2022 qui prévoit une offre de services publics différenciée sur le territoire remettant en cause l'indivisibilité de la République et l'égalité d'accès aux services publics. Le CCN rappelle son opposition à la loi de transformation de la fonction publique et exige son abrogation.



Le CCN revendique l'abrogation du jour de carence et la reconnaissance du COVID 19 comme maladie professionnelle pour toute la fonction publique ;

Le CCN exige la réactivation du Conseil National des services publics pour débattre des effectifs, des missions et de l'organisation de la fonction publique.

Le CCN demande l'arrêt des privatisations d'entreprises publiques et revendique une véritable politique d'investissements publics dans le domaine de l'énergie, du transport public pour répondre aux nouveaux défis de transition écologique avec le maintien de tarifs sociaux ou la gratuité pour les plus démunis ;

Concernant le projet de loi de programmation pluriannuelle sur la recherche, le CCN dénonce une profonde remise en cause de la recherche publique et des statuts des personnels, défend l'enseignement supérieur en tant que service public émancipateur et égalitaire dont la portée dépasse les seuls objectifs économiques.

Se développer pour faire gagner nos revendications

Le CCN réaffirme la nécessité de former au mieux et au plus près du terrain les camarades de notre Organisation. Les formations délivrées par le centre de formation des militants syndicalistes (CFMS) sont essentielles au développement de notre organisation, à l'éducation et l'émancipation de la classe ouvrière.

Alors que nombre de salariés se sont tournés vers les syndicats dans la période récente, il nous revient de nous organiser et d'agir pour convaincre le plus grand nombre de travailleurs de rejoindre les syndicats FO, accroître le nombre de nos implantations et de nos adhérents, renforcer notre efficacité dans les élections de représentants du personnel pour gagner sur nos revendications.

Le CCN appelle en particulier à poursuivre la mobilisation dans le cadre des élections professionnelles d'entreprise.

Le CCN rappelle également les dates des élections professionnelles des TPE du 25 janvier au 7 février 2021, et invite chaque camarade, militant et adhérent, à s'emparer de cette campagne de développement afin de faire de ce scrutin le plus grand succès possible.

Conclusion

Le CCN affirme la détermination de la Confédération FO à défendre et faire valoir les intérêts des salariés. Le CCN constate à cet égard que les dispositions sanitaires sont systématiquement utilisées pour remettre en cause les libertés syndicales, tout comme les libertés individuelles et collectives. Le CCN affirme que le droit de réunion et de manifester en sont un élément essentiel que FO défendra, comme elle l'a toujours fait, en toutes circonstances.

Rappelant que la grève est un droit intrinsèque de celui de la négociation collective et de la pratique contractuelle, auquel les travailleurs doivent pouvoir recourir librement, quand ils l'estiment nécessaire pour défendre et faire valoir leurs droits et revendications, le CCN apporte son soutien au salariés mobilisés pour



défendre leurs emplois, leurs garanties collectives et leurs salaires et affirme que la confédération n'hésitera pas à l'organiser au niveau interprofessionnel – comme elle l'a démontré en défense des retraites – si elle l'estime nécessaire.

Le CCN mandate le bureau confédéral pour soumettre aux autres confédérations un projet de mise en garde adressé au gouvernement et au patronat : « Ni les salariés ni leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les emplois, les salaires et les garanties collectives soient systématiquement sacrifiés au motif de la crise sanitaire pendant que des milliards d'euros sont déversés, à guichets ouverts, dans la trésorerie des grandes entreprises sans aucune contrepartie ou obligation. De même, les salariés et leurs organisations syndicales ne peuvent accepter davantage que les réformes des retraites et de l'assurance chômage restent à l'ordre du jour ».

L'heure est à la préparation urgente du rapport de force interprofessionnel.

Alors que nombre de salariés se sont tournés et se tournent vers les syndicats FO ou nos représentants dans les départements, le CCN appelle l'ensemble des structures, syndicats et sections syndicales FO à réunir leurs instances et leurs adhérents, à tenir les salariés le plus largement informés, à établir, faire connaître et porter leurs revendications.

Adoptée à l'unanimité.





Rapport d'activité CCN 23 & 24 septembre 2020

Bienvenue, et soyez les BIENVENUS,

Que vous soyez ici physiquement, au siège de la confédération, 141 avenue du Maine, ou avec nous, mais à distance.

Rarement, je n'aurai prononcé cette formule d'accueil avec autant de soulagement.

La situation sociale, économique, politique, sanitaire est déjà très complexe, incertaine, mais il a fallu que s'y ajoute, depuis cet été, le casse-tête de la tenue de ce Comité confédéral national.

Enfin, nous y sommes, et il le fallait, du fait de la situation bien sûr, mais également parce que cela fait une année que nous ne nous étions réunis. Et quelle année ! on va y venir.

Avant cela, je tiens cependant à remercier tous les camarades et salariés qui se sont mobilisés pour que cela fonctionne : le service informatique, pour les installations réalisées, et le service du personnel et des moyens généraux. Fred doit connaître aujourd'hui l'immeuble dans ses moindres recoins et surfaces !

Vous l'avez compris, nous avons fait en sorte de respecter les dispositions sanitaires qui sont requises pour protéger la santé des uns et des autres, y compris des salariés et militants qui œuvrent habituellement au siège et que nous avons mis en congés pour ces deux jours.

Nous sommes attentifs à celles et ceux qui ont contracté, ou dont les proches ont contracté, ce virus Covid19, comme à celles et ceux dont la santé est fragilisée pour d'autres raisons. Prenez soin de vous.

Avant d'entrer dans le fond des sujets qui nous ont mobilisés et des actions que nous avons conduites, vient le moment de l'hommage aux camarades qui nous ont quittés : Michel Laguionie, secrétaire de l'UD de la Haute Vienne, Georges Pelicari, Secrétaire de l'UD du Var, Pierre le Mée un des fondateurs de la CGT FO, membre de la CE, Secrétaire de l'UD des Côtes d'Armor, et, très récemment, Louis Blanc, Loulou, qui fut secrétaire adjoint de la Fédération de la Chimie.

A ceux-là, s'ajoutent celles et ceux qui ont milité dans les syndicats, les UD et Fédérations.

Président, veux-tu bien nous inviter à observer une minute de silence et de recueillement en leur mémoire ?

Cela fait donc une année que s'était réuni notre CCN. Près de 366 jours, puisque nous étions en année bissextile, et que nous nous souviendrons longtemps du 29 février. Une année d'une activité sans discontinuer, en deux grands temps : six mois concentrés sur le dossier des retraites et les six derniers mois sur cette situation extraordinaire de pandémie.



Nous nous réunissions alors quatre jours après le rassemblement FO du 21 septembre, dont nous garderons en mémoire à la fois le succès et l'importance quant au positionnement de FO en perspective du conflit social majeur, inédit lui aussi, qui a suivi, et qui n'est peut-être pas terminé.

Dossier des retraites

Annoncé dès le mois de juin précédent, annoncé comme soutenant notre conviction qu'il faudrait convaincre d'aller à la grève interprofessionnelle, sans se tenir à une journée de 24 heures, si nous voulions mettre en échec le projet de « système universel de retraite par points », tout en lui opposant notre plateforme revendicative, ce 21 septembre fut le point d'appui, nous donnant crédit quand notre CCN « soumit la proposition de rejoindre, par un appel interprofessionnel, la grève unie [annoncée] par les syndicats de la RATP et des transports à compter du 5 décembre » et enjoignit nos syndicats d'organiser les réunions et assemblées générales pour la préparer.

Le crédit de Force Ouvrière fut, tout au long de ce conflit, double.

Double, car, d'une part, nous nous fondions sur notre expertise, acquise de longue date par notre engagement dans la sécurité sociale – les retraites en particulier – et le paritarisme dont on reconnaît souvent la paternité à la confédération et son secrétaire général André Bergeron.

Et, d'autre part, parce que notre comportement est celui d'un syndicat, libre et indépendant, convaincu que la grève est un droit intrinsèque de celui de la négociation collective et de la pratique contractuelle, auquel les travailleurs doivent pouvoir recourir librement, quand ils l'estiment nécessaire pour défendre et faire valoir leurs droits et revendications.

Si l'on prend la peine de relire la résolution unanime du CCN le 26 septembre, on y trouve l'essentiel des arguments et revendications que nous avons portés tout au long de ces six mois de combat syndical, à tous les endroits – adhérents et salariés au premier chef bien sûr, mais aussi à la Présidence de la République, au gouvernement, aux parlementaires, par le canal aussi de la presse écrite et audiovisuelle, tant sur le sujet des retraites lui-même, que sur la nécessité de la grève et les modalités de l'action syndicale qui s'y est attachée.

Cela a été souligné par la plupart de ces interlocuteurs, comme par de très nombreux militants et salariés – FO est, sans conteste, l'organisation syndicale qui est apparue comme maîtrisant son sujet, faisant autorité, capable de donner la réplique au gouvernement et à sa majorité, sur les moindres aspects et sans jamais être contredite.

Et pour cause ! Notre confédération syndicale est qualifiée parce que, je viens de le rappeler, partie prenante de notre protection sociale collective, fondée depuis ses origines sur la liberté de négociation et la pratique contractuelle. Cela nous distingue à la fois de la CGT, plus souvent étatiste, et de la CFDT – née, elle, bien après et sur une autre ligne !

Certaines de nos interventions, en particulier lors de débats publics avec les principaux ministres et parlementaires concernés, ont retenu l'attention très largement, « ont fait le buzz » comme on dit. Gageons que cela a porté pour que l'opinion publique, mesurée par les sondages, appuie majoritairement le bien-fondé de la grève et s'interroge sur le sens de cette réforme au point d'en souhaiter le retrait, bien qu'elle fût présentée sous l'angle démagogique de la suppression des régimes spéciaux et à force de formules faussement généreuses.



Et, nous l'avons dit, le gouvernement n'a ni su – peu connaissaient en réalité le système actuel allant jusqu'à proférer des contrevérités – ni pu, au terme pourtant de deux années et demie de concertations et « grands débats » publics, dont un piloté par le Président de la République, expliquer et encore moins convaincre de l'intérêt de son projet.

Ces dernières semaines, nous avons encore mis au défi Laurent Berger de la CFDT, lors d'un débat avec les journalistes de l'AJIS (association des journalistes de l'information sociale) le 11 juin, qui soutenait, sans préciser en quoi, que le système universel constituerait un progrès pour les salariés de la désormais célèbre deuxième ligne, « *aux petites carrières et aux carrières fracturées* ». Je l'avais déjà contredit la veille sur une radio publique et nous avons depuis encore réagi, après que le Président de la République ait repris, à son tour, ce même faux argument, dans son interview dans la presse quotidienne régionale, publiée le 3 juillet dernier. On nous l'avait servi de façon récurrente et nous l'avons systématiquement démenti, démonstration précise à l'appui.

Je ne vais pas reprendre, dans ce rapport, en détail l'ensemble des arguments et débats, mais celui-ci est révélateur de l'essence même du projet de « régime unique » par points, car c'est bien ainsi qu'il faut l'appeler. « Système universel » est un artifice de communication, auquel j'ai, à plusieurs reprises, opposé que nous avons en France un droit universel à la retraite fondé sur plusieurs types de régimes. J'ai d'ailleurs souvent expliqué que lorsque le gouvernement mettait en avant la suppression des régimes spéciaux, il omettait volontairement de dire que c'est l'ensemble des régimes existants qui seraient supprimés, dont le régime général de la sécurité sociale et son régime complémentaire AGIRC-ARCCO, qui, avec le code des pensions des fonctionnaires et la CNRACL, à eux quatre, couvrent plus de 80% de la population !

Mais revenons à la situation des « *petites carrières et des carrières fracturées* ». Ce que voudraient nous faire croire le gouvernement, et ses soutiens en la matière, est qu'un régime par points leur serait plus favorable car les droits seraient acquis dès la première heure travaillée. Le Haut-commissaire, Jean Paul Delevoye à l'époque, avait lui-même utilisé l'exemple de la femme de ménage à 20 heures par semaine qui, selon lui, n'acquiert aucun droit dans le régime par annuités trimestrielles alors qu'avec le régime par points ses 20 heures hebdo seraient prises en compte dès la première heure. Et les ministres et journalistes de nous opposer le même exemple – un de ces débats télévisés nous a valu près de 2 millions de vues !

Ils méconnaissaient que le calcul par annuité s'effectue, non pas trimestre par trimestre mais sur l'année civile et que l'équivalent des 150 SMIC horaire requis pour valider un trimestre est rapporté à cette année civile. Ainsi, la même femme de ménage valide en réalité trois trimestres sur l'année et s'ajoutent, dès la première heure, ses droits à la retraite complémentaire qui est un régime par points.

Certes, même ainsi, cela ne fait pas une pension satisfaisante. Et, ce n'est pas ce statu quo que nous défendons. Mais passer à un régime unique par points n'améliore en rien la situation. Et ce n'est pas la promesse d'une pension minimum à 1000€ puis 85% du SMIC, conditionnée à une carrière complète – 43 années dans un premier temps – au SMIC qui est la réponse.

Ce sujet de la pension minimum contributive à 1000 € fut d'ailleurs notre dernière interpellation du nouveau secrétaire d'Etat en charge du dossier des retraites – Laurent Pietraszewski. Nous lui démontrions que, d'une part, cette promesse (pension minimum à 85% du SMIC) date de la loi de 2003 et aurait dû être réalisée dès 2008, et que, d'autre part, outre que la référence au SMIC évacue le



bénéfice désormais des 100€ de prime d'activité, d'ores et déjà ces 1000€ sont atteints lorsque l'on intègre au minimum contributif actuel la retraite complémentaire.

La réponse pour FO est, non pas de supprimer les régimes existants, mais de combattre les emplois précaires. Car lorsque l'on est dans un régime contributif, c'est la nature de votre emploi tout au long de votre vie active qui détermine le niveau de vos droits. Or, là où le calcul de l'acquisition des droits par annuité et du niveau de la pension de base sur les meilleures années apporte un élément correcteur compensatoire aux carrières hachées, un régime unique par points rendra plus difficile l'acquisition nécessaire des points et contraindra, au final, de devoir travailler plus longtemps.

Les plus précaires n'ont donc rien à gagner dans l'affaire quand celles et ceux qui ont pu bénéficier d'une carrière complète et ascendante – ceux que le gouvernement considère comme les favorisés du système actuel – seront perdants du fait du lissage de leurs droits sur l'ensemble de la carrière.

Là est la mécanique du régime unique par points. Il s'agit de mettre à contribution les dits « *favorisés du système* », pour maintenir une enveloppe fermée – les célèbres 14 points de PIB à ne pas dépasser.

Les mettre à contribution en jouant sur les paramètres du régime unique. Et ils peuvent être divers, à commencer par les valeurs du point, l'âge pivot, sa borne et ses taux de bonus et malus, la durée de cotisation qui, bien que n'ayant a priori pas de sens dans un régime par points, a fait son retour.

L'âge légal – 62 ans – devient virtuel. Il est l'âge minimum pour pouvoir transformer ses points en pension, mais on a bien compris que, pour bénéficier d'une pension satisfaisante, il faudrait dans la plupart des cas aller au-delà. Le gouvernement avait d'ailleurs fini par dévoiler ses véritables intentions, l'étude d'impact accompagnant le projet de loi évoquant un âge pivot au-delà de 65 ans.

L'âge pivot est venu quand il est un des paramètres auquel le gouvernement interdisait que l'on touche : celui de la cotisation des entreprises. Rappelez-vous la contrainte interdisant d'augmenter le coût du travail dans le cadre de la non moins célèbre conférence de financement.

Je l'ai dit au Président de la République, que j'ai rencontré à sa demande en tête à tête quelques jours après notre CCN : le principe du régime unique par points constitue de fait une démission du politique quant à l'éradication de la précarité. Parler des salariés bénéficiant d'une carrière longue et ascendante – à laquelle tout un chacun aspire – comme de favorisés du système actuel de retraite est de ce point de vue symptomatique !

Grève

“Les regards se tournent vers le 5 décembre” : le titre de cet édit, du 16 octobre dans l'inFO militante, identifie aussi ce qui nous a distingué, au moins dans un premier temps, de la CGT. Dès le mois de février 2019, souvenez-vous lors du rassemblement FO de la Fonction publique, nous avons annoncé nous être adressés aux autres confédérations syndicales considérant que le rapport de force interprofessionnel ne pouvait se réduire « *à une journée d'action ou une succession de journées d'action sans lendemains heureux* » mais qu'il nous fallait « *convaincre une large majorité des salariés, public et privé, à s'arrêter une journée, ensemble et qu'il fallait le construire* ».

Souvenez-vous que dès le mois d'août suivant, FO annonçait publiquement que nous étions prêts à la grève interprofessionnelle sur le dossier des retraites. Et, si la confédération n'en a pas été à l'initiative, le CCN du mois de septembre, s'appuyant sur la réussite du 21 septembre, a décidé de se saisir du 5 décembre et de sa perspective d'une grève reconductible.



Dans un édito paru le 27 novembre, nous rappelions qu'appelant à rejoindre la grève du 5 décembre, nous y associons la mise en discussion de la reconduction. La Commission exécutive allait bien sûr en ce sens dans sa déclaration du 28 novembre.

La question de la grève interprofessionnelle et de sa reconduction était portée explicitement par le secrétaire général dans les médias.

Nous n'avons pas été timorés, mais au contraire engagés, clairement, sans complexe ni hésitation.

Ce fut un peu plus compliqué, dans un premier temps, au niveau intersyndical. Lors d'une première réunion, avec la CGT, FSU, Solidaires et les organisations étudiantes (UNEF) et lycéennes le 30 septembre – la CFE CGC n'était pas encore autour de la table, il ne fut pas possible de mentionner explicitement le 5 décembre. Ce n'est que le 16 octobre, au lendemain de notre édito « *les regards se tournent vers le 5 décembre* » que le communiqué de l'intersyndicale, à nouveau réunie, mentionna l'objectif du 5 décembre comme « 1^{ère} journée de grève interprofessionnelle ».

La Confédération a œuvré, tant dans l'expression que dans son comportement, avec ses homologues à l'unité d'action syndicale la plus large : c'était le mandat. C'était le mandat parce que la condition de la réussite. Nous n'avions pas d'illusion sur certaines organisations, mais nous avons réussi à ce que la CFE CGC s'associe, à sa façon, de façon oscillante parfois, à cette unité d'action syndicale. Le 5 décembre, son Président était au premier rang, avec nous à Paris, quand il défendait pourtant encore, fin septembre, l'option de l'âge pivot, plus avantageuse pour les cadres, selon lui, que l'allongement de la durée de cotisation.

Le 5 décembre a été incontestablement une réussite de la mobilisation. Elle nous a même surpris quant au nombre de manifestants (près d'un million recensé par les préfectures) – et il a ensuite été difficile d'échapper à la comparaison.

La grève a atteint également un niveau qui n'avait pas été observé depuis longtemps. Bien sûr dans les transports mais aussi dans sa dimension interprofessionnelle : trains, métros, bus à l'arrêt, vols annulés, écoles et universités fermées, fort taux de grève à EDF, dans la Fonction publique hospitalière ... et des arrêts de travail dans le secteur privé, dans le commerce et la grande distribution notamment, dans deux fromageries que nous avons eu plaisir à citer, l'une en Dordogne, l'autre dans le Jura...

La suite, vous la connaissez, je ne vais pas ici vous en faire l'histoire chronologique détaillée. Elle le mérite pourtant, tant – nous pouvons le dire – nous, nos militants, les salariés mobilisés ont été vaillants.

Nous savions que le succès que nous souhaitions dépendait de deux paramètres : l'un, que nous ne maîtrisons pas, la reconduction de la grève dans les transports, la SNCF et la RATP, où – paradoxe – l'UNSA et la CFDT en étaient parties prenantes. Nos camarades FO s'y sont, là où ils étaient, pleinement investis et ont, à leur endroit, été moteurs. Je garderai en souvenir ma visite à notre syndicat des cheminots de Persan, à Beaumont sur Oise : de jeunes militants, déterminés, convaincus d'un combat syndical inscrit dans la solidarité interprofessionnelle.

Je n'ai eu de cesse, publiquement, de saluer celles et ceux qui, en ayant la possibilité, ont alors décidé de reconduire la grève. Nous avons appuyé la mise en œuvre des dispositifs de solidarité envers les grévistes, mobilisant pour nos propres adhérents, avec nos fédérations et UD, le fonds confédéral de solidarité de grève.



Le deuxième paramètre était celui de notre capacité d'élargir le mouvement de grève, de cessation concertée du travail. Nous n'avons pas failli ni quant à notre conviction, ni quant à notre détermination, ni quant à notre expression publique. Je le rappelais, bien en amont du 5 décembre et ensuite, nous avons mis en perspective la grève des salariés, usant de pédagogie, l'opposant aux actions stériles et prétextes aux engrenages répressifs, comme un moyen simple, pacifique et déterminé, efficace de se faire entendre, rappelant son caractère de droit constitutionnel, sa reconnaissance par le Comité de la liberté syndicale de l'OIT comme « *moyen essentiel dont dispose les travailleurs et leurs organisations pour promouvoir et pour défendre leurs intérêts économiques et sociaux* ».

Ce qui nous a manqué, c'est l'unité d'action syndicale plus forte : certains secteurs en ayant la capacité ne se sont pas mobilisés dans le même temps. Et ce qui nous a manqué, parce qu'il s'agissait d'une initiative syndicale et non d'un mouvement se généralisant spontanément, c'est un niveau plus important d'implantations.

Cela doit nous amener d'autant plus à mettre l'accent, nous y viendrons, sur le renforcement de notre organisation, de la formation de nos membres et de son développement.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons pas échoué ! Nous n'avons pas à rougir de ce que nous avons fait. Le constat est là, à notre acquis : la « mère des réformes », qui figurait au programme du Président de la République, même si, comme nous le lui avons expliqué, son élection ne signifie pas que la majorité démocratique avait exprimé non seulement une adhésion mais ne serait-ce qu'une compréhension de ce que signifiait ce projet, la « mère des réformes » n'a pas vu le jour à cette heure.

Certes la survenue de la pandémie a contraint le gouvernement à stopper son coup de force, avec le recours au 49-3, annoncé par surprise, de façon incomprise et révoltante au moment où se réunissait un conseil des ministres extraordinaire, ce samedi de l'année bissextile, 29 février, consacré à la crise sanitaire.

Mais, nous avons tenu, nous étions toujours en pleine mobilisation, manifestant encore dès les lendemains de l'annonce du 49-3, malgré déjà les consignes de distanciation sociales, après trois mois de mobilisation continue.

Il faut aussi avoir en mémoire les reculs qu'a dû consentir le gouvernement (dont les reports de sa mise en application – passée de la génération 1963 à la génération 1975 et plus loin encore dans les secteurs SNCF et RATP) à mettre à l'actif de la mobilisation.

Alors où en sommes-nous ? Questionné à plusieurs reprises ces derniers temps par la presse, j'ai qualifié l'attitude du Président de la République d'obstination. Nous avons obtenu, qu'au moment du confinement, il finisse par se résoudre à annoncer la suspension des réformes, dont celle des retraites. A plusieurs reprises, avant la crise sanitaire alors que le conflit avait atteint une durée inédite, et, a fortiori face à la crise sanitaire, nous avons appelé à la sagesse et à l'apaisement.

Alors qu'au moment de changer de gouvernement, dans son interview du 3 juillet, le Président de la République demandait au gouvernement de relancer la concertation dès cet été, nous avons immédiatement interpellé officiellement les quatre autres confédérations et, publiquement, les employeurs, puisque tous nous avons dit que ce n'était plus le moment. Cela a fait son effet, comme l'affichage de notre « détermination intacte », lorsque nous avons rencontré le premier ministre qui



prenait ses fonctions, et tout au long de l'été mettant en garde contre le retour d'un conflit si le dossier revenait à l'ordre du jour.

Nous avons encore été très clairs avec le secrétaire d'état que nous avons rencontré ces derniers jours, y ajoutant que ne serait pas compris que le gouvernement envisage de faire passer un projet aussi controversé dans un contexte de pression sur l'exercice des libertés syndicales, dont le droit de manifestation. Sur ce sujet aussi, notre expression publique a toujours été claire, encore ces derniers temps.

L'été vient de finir, sans que concertation il y ait eu !

Le Premier ministre, qui en a renvoyé la perspective pour 2021, a demandé une évaluation de la situation financière des régimes actuels au COR. Nous avons contesté que l'on mette au compte des régimes l'impact du déficit de recettes dû à la crise sanitaire, ce que le gouvernement semble finalement admettre. Et, il semble que nous ayons fait comprendre au Premier Ministre qu'il serait totalement incompris que l'on nous annonce un recul de l'âge ou une augmentation de la durée de cotisation pour ceux ayant encore un emploi au moment de partir en retraite, quand la priorité est de faire en sorte que ceux qui n'ont pas d'emploi, les jeunes en particulier, en trouvent un.

Pour autant nous ne sommes pas dupes, nous avons toutes les raisons de craindre que si l'opportunité est là, le gouvernement revienne avec son projet. L'adoption en première lecture via le 49-3 est toujours en vigueur !

Concertations ?

Un mot quant à la question des concertations, puisque cet aspect avait occupé beaucoup de nos débats : fallait-il ou non aller aux concertations ? Avec en tête le fait que sous couvert de dialogue social, la concertation ne conduise à se transformer en caution.

Ces débats sont revenus sous une autre forme, avec la crise sanitaire, le Président de la République étant allé jusqu'à invoquer une forme d'union sacrée.

Je crois qu'aujourd'hui, et nous en avons fait la démonstration, nous avons su et savons éviter le double piège. Celui de la chaise vide ou celui de l'accompagnement. Et nous n'avons pas transformé ce débat en position dogmatique.

Nous n'avons jamais déserté le terrain et partout, chaque fois que nous le pouvons, nous portons nos analyses, positions et revendications, en nous assurant de rendre compte de nos interventions.

Nous avons su le faire sans nous fourvoyer, et il nous faut continuer ainsi. Rappelons-nous, nous avons été très clairs : opposés au principe même du régime unique par points nous n'allions pas prendre part à la mise en œuvre de ses réglages. Refusant le cadre qui nous était imposé, nous avons pris soin de déposer et de porter nos revendications précises sur les retraites tant auprès du Haut-Commissaire qu'au gouvernement.

Lorsqu'est venue la **conférence de financement**, nous avons refusé que l'on nous impose un cadre contraint, nous interdisant de négocier le « coût du travail » quand c'est l'essence même du syndicat de négocier la rémunération du travail.

Mais nous avons aussi expliqué que nous irions veiller à ce qu'elle ne soit pas l'occasion, dans notre dos, de spolier d'autres ressources (le fonds de réserve des retraites ou des accidents du travail et



maladie professionnelle). Lorsqu'à l'évidence, l'impasse annoncée se dessinait, rappelant que le véritable réformisme syndical défend le rôle indispensable de la liberté de négociation collective concernant la rémunération du travail et, à ce titre, la part de salaire consacrée aux retraites, nous avons pris l'initiative de nous adresser aux organisations patronales et aux confédérations syndicales afin de pouvoir en échanger librement, hors de la tutelle de l'Etat. Je vous renvoie à la tribune parue le 8 mars à la demande du journal l'Opinion, qui en avait compris la portée.

C'est ainsi que nous avons obtenu une **réunion – libre – des trois organisations patronales et des cinq confédérations syndicales, dans les locaux de la Confédération.**

Entretemps a surgi la situation de crise sanitaire, et, par la force des choses, cette réunion pouvait changer radicalement de sens. Certains camarades – nous les premiers – se sont alors interrogés sur l'opportunité d'un communiqué – relevé de réunion – signé des huit participants, à un moment où le gouvernement cherchait manifestement à associer les syndicats avec le patronat à une forme de consensus étouffant l'action syndicale.

Nous avons fait en sorte qu'elle reste dans le cadre de son objectif initial : réaffirmer de liberté de comportement et du principe de l'autonomie de la négociation collective, hors de toute tutelle étatique. Nous y avons ajouté des principes importants dans les circonstances actuelles : responsabilité des pouvoirs publics et des entreprises quant à la santé et sécurité des travailleurs, rôle des services publics et de nos systèmes de protection sociale collective. Nous avons refusé de nous inscrire dans ce que souhaitait le gouvernement, ce que portait le Medef, et ce qu'attendait la CFDT : l'écriture d'un code de bonne pratique se substituant aux responsabilités des pouvoirs publics et des employeurs.

Dans la foulée, lors de la réunion du 27 mars avec le Président de la République, le Premier ministre et plusieurs autres ministres, nous avons très clairement indiqué nous ne nous retrouvions pas dans la formule d'union sacrée. Notre positionnement a été constant, notamment lors d'une nouvelle réunion, le 24 juin, où nous avons rejeté le projet d'une charte ou d'un pacte d'engagement commun. Les pressions étaient pourtant fortes, la CFDT ayant obtenu la veille, avec la CFTC, l'UNSA et, cette fois, la CGC, ainsi que les trois organisations d'employeurs et la FNSEA, la signature d'une déclaration en ce sens.

Dès les premiers contacts avec le nouveau Premier ministre, qui, à son tour, parlait de pacte social, nous avons prévenu que nous ne changerions pas de position à cet égard, étant décidés à préserver à la fois l'indépendance du syndicat et la pratique contractuelle fondée sur la liberté de négociation collective.

Jusqu'à maintenant, nous avons été entendus. En premier lieu, cela est notable, nous sommes revenus à une **configuration respectant la représentativité syndicale au niveau interprofessionnel**. Nous n'avons plus, autour de la table, que les interlocuteurs concernés par la négociation collective interprofessionnelle de niveau national : autrement dit sans l'UNSA, que j'avais qualifiée de « répétiteur » du gouvernement sur les retraites.

A la suite des réunions de cet été, plusieurs autres réunions, appelée **agenda social**, sont prévues entre le gouvernement, les organisations patronales et les confédérations syndicales. Certaines portent sur les sujets que nous avons mis à l'ordre du jour : l'assurance chômage, la formation professionnelle, où nous contestons les réformes décidées par le gouvernement ; la revalorisation des métiers de la deuxième ligne et des métiers dits en tension. Sur d'autres sujets, nous ne serons pas d'accord d'entrée. Ainsi sur le partage de la valeur : pour FO c'est le salaire direct et le salaire différé, nous n'en



démordons pas. Sur ce qu'on appelle la gouvernance, nous ne sommes ni ne serons partisans de la cogestion : on ne peut pas être gouvernants et gouvernés ; sur la fusion des branches, c'est Stop pour FO.

Négociation collective

Et – là encore avec une forte insistance et ténacité de FO – nous avons évité, pour l'heure, l'ingérence gouvernementale dans les négociations en cours, en particulier sur la santé au travail, et sur le télétravail.

Sur ces deux sujets, notre position en faveur d'une négociation de niveau national et interprofessionnel ne date pas de la crise sanitaire et encore moins d'une réponse à une demande du gouvernement. Bien au contraire.

Concernant la **santé au travail**, il s'est agi, dès la connaissance du rapport Lecoq, de contrer ce qu'il annonçait : la mainmise de l'Etat sur la santé au travail au détriment du paritarisme. Plusieurs réunions entre organisations patronales et syndicales n'avaient pu déboucher sur un positionnement et, le 12 juillet 2019, les cinq confédérations actaient ce constat d'échec. FO a alors repris les discussions avec les organisations d'employeurs, le Medef en particulier, et c'est ainsi que nous avons finalement convenu que nous pouvions ouvrir une négociation en vue d'un ANI. Après le report d'une première réunion, pour cause de confinement, cette négociation s'est engagée, certes lentement, mais le contexte sanitaire – qui devrait pourtant la booster – n'a pas aidé non plus.

Pour ce qui concerne le **télétravail**, notre revendication d'une négociation spécifique avait notamment été défendue en 2017, au terme d'une délibération sur le sujet validée par les organisations syndicales et patronales.

Plus récemment, face à la mise en travail à domicile subite de millions de salariés, dans le contexte du confinement, qui a révélé à la fois ses risques, comme il a ouvert une aspiration plus grande de la part de certains salariés, c'est encore FO qui a soutenu la nécessité d'une négociation. Il s'agissait aussi de se dégager de ce que le gouvernement envisageait : un cadre décidé après une simple concertation !

Je le redis, notre objectif est bien par la négociation d'un ANI de faire jouer la hiérarchie des normes afin d'encadrer et d'éviter les dérives qui pourraient très vite voir le jour si l'on se contente de laisser la main au pouvoirs publics ou à la négociation d'entreprise ou de gré à gré entre l'employeur et le salarié. Nous ne céderons pas sur le volontariat, pas plus que sur notre opposition à un mode généralisé d'organisation du travail dont pourraient vouloir user, à d'autres fins, certaines entreprises.

Et qu'il soit clair que nous ne confondons pas télétravail avec prestation de service à distance, encore moins quand il s'agit de service public.

Si, bien évidemment il y a l'urgence, dans la nécessité d'endiguer l'épidémie et de protéger l'ensemble de la population, cela n'efface pas le rôle qui est le nôtre, celui de représenter et de défendre les intérêts particuliers des salariés, en tant qu'organisation syndicale indépendante.

De ce point de vue, l'action conduite par la Fédération FO des services publics et de santé à la fois dans les mobilisations des **personnels de santé** et dans les négociations – s'attachant dans tous les cas à préserver sa liberté et son indépendance de comportement – a été soulignée par nous toutes et tous, y compris lorsqu'on s'interrogeait sur le cadre du Ségur de la Santé.



Nous sommes maintenant, avec la fédération, attentifs à la déclinaison de ces avancées au profit des agents du secteur social et médico – social.

Pour autant, au-delà des créations d'emplois, qui ont été associées à cet accord, et de l'annonce sur l'arrêt des fermetures de lits et services, les réponses, sur les conditions de travail, le financement et l'investissement des hôpitaux, ne sont pas à la hauteur des attentes qu'a rappelées justement notre fédération qui demande la poursuite de négociations sur ces questions.

Autre sujet de satisfaction, la négociation sur **l'encadrement** qui a débouché sur un accord interprofessionnel signé, chose rare, par les cinq confédérations syndicales. Il permet de sécuriser au mieux la définition des cadres, mais aussi leur accès à la prévoyance obligatoire.

Le contre-exemple est celui de **l'assurance chômage**. Vous connaissez le dossier. Le gouvernement a imposé aux interlocuteurs sociaux une négociation, via une lettre de cadrage contraignant de réaliser de 3 à 4 mds € d'économie sur les règles d'indemnisation. Et on se souvient des ingérences du gouvernement, jusqu'au Président de la République. La réforme voulue par le gouvernement a finalement été décidée en juin 2019, contestée par les cinq confédérations syndicales, mais sans que l'on puisse s'accorder pour une réaction commune. Il a fallu la crise sanitaire et ses conséquences sur l'emploi, avec la bascule massive de salariés dans le chômage sans activité ou l'impossibilité de trouver un emploi pour les demandeurs d'emplois, pour que le gouvernement en suspende partiellement l'application, et finisse par en suspendre la totalité cet été, jusqu'à la fin 2020. Vous connaissez notre position : elle est celle de l'abandon pur et simple, nous appuyant sur le fait que la convention négociée en 2017, autrement dit les règles de l'indemnisation auxquelles on est revenu depuis le 1^{er} août (à l'exception du sujet du rechargement), étaient en vigueur jusqu'à la fin de cette année 2020 !

Nous sommes engagés en justice car nous contestons la doctrine de l'administration relative à la définition restrictive du **Salaire Minimum Hiérarchique**, qui la conduit à bloquer l'extension d'accords de branche, mettant en cause la liberté contractuelle à ce niveau, dans la logique de la loi et des ordonnances travail visant à permettre de déroger sur les éléments de rémunérations garantis au niveau des branches. Nous nous sommes aussi adressés avec les autres confédérations syndicales, exceptée la CFDT, pour contester les retards à l'extension des conventions collectives.

Chers camarades, défendre la pratique contractuelle et le paritarisme, est une position essentielle de notre confédération. C'est l'une des deux raisons majeures (à côté des modalités dégradées d'acquisition de droits à la retraite) de notre opposition de fond au système universel de retraite par points, qui conduirait inmanquablement à un régime unique et à l'étatisation complète, évinçant notamment le paritarisme de négociation et de gestion des retraites complémentaires – qui n'est pas toujours simple, on le sait, quand on est en responsabilité.

COVID19, Crise sanitaire et ses conséquences sociales et économiques

J'en viens maintenant à la situation actuelle, celle qui nous vaut le format de ce CCN, la crise sanitaire due à la pandémie du virus Covid19.

La priorité que tout un chacun a, celle de sa santé, est une priorité du mouvement syndical : si le travail doit être rémunéré à sa juste valeur, avant la bourse, ce fut un de nos slogans, nul ne doit être exposé au risque de perdre sa vie, sa santé au travail. Cette préoccupation constante explique que la mesure extraordinaire, soudaine, en France comme ailleurs dans le monde, du confinement généralisé ait été acceptée.



Sur ce sujet, notre position, appuyée sur le **rôle du syndicat**, a été d'éviter de participer à la dilution des responsabilités. C'est un des attendus du relevé de réunion des interlocuteurs sociaux, auquel nous nous sommes toujours tenus : les prescriptions d'ordre public, relatives à la santé de la population, relèvent de la responsabilité des pouvoirs publics, et leur mise en œuvre sur les lieux de travail est de celle des employeurs au titre de leurs obligations quant à la santé des salariés.

Nous nous sommes systématiquement refusés à entrer dans le concert des experts, qui ont fait flores sur les médias et réseaux sociaux, tout en interrogeant, lorsque ce fut trop souvent le cas, les injonctions contradictoires, et dénonçant les défaillances, à commencer du gouvernement. Tout le monde a en tête les épisodes sur le masque.

Le rôle essentiel des syndicats et représentants du personnel est de s'assurer que les mesures qui en découlent, les moyens nécessaires afin de prévenir et protéger la santé et la sécurité au travail, sont effectivement mis en œuvre.

A ce titre, à l'image de ce que nous avons dit sur l'assurance chômage, nous ne pouvions que dénoncer les dispositions des ordonnances travail qui ont conduit à la suppression des **CHSCT** et à la réduction des moyens des instances représentatives du personnel. Nous nous sommes opposés, et la Commission exécutive l'a redit le 2 septembre dernier, aux mesures prises au titre de l'état d'urgence sanitaire qui ont réduit plus encore les capacités de défense des droits des salariés (notamment via la réduction des délais d'information - consultation des CSE).

Force est de constater, et de s'en féliciter, que nos syndicats et nos délégués ont immédiatement été mobilisés, à tous les niveaux, pour faire face aux conséquences de cette situation. Que ce soit pour obtenir l'arrêt des activités non essentielles lorsque le confinement, faute de moyens de protection, était la règle, ou, là où l'activité devait continuer, pour obtenir les moyens de protection indispensables, y compris, lorsqu'il le fallait, en invoquant le droit de retrait des salariés.

Ces dernières semaines, l'accent a été mis sur les **moyens de protection**, avec la généralisation du port du masque et son coût. Nous avons été constants quant au fait qu'il ne pouvait être à la charge des salariés, ni dans sa fourniture ni dans son entretien. Cela vaut pour les élèves, où nous avons dit que les pouvoirs publics devaient assumer la charge de la fourniture des masques devenus obligatoires au titre d'une prescription de santé publique.

Nous avons bataillé contre les dispositions dérogatoires en matière de congés, de temps de travail, de travail le dimanche, et nous avons fait reculer le gouvernement. Si l'ordonnance permettant d'aller au-delà de 48 heures hebdo, jusqu'à 60 heures, demeure formellement en vigueur, aucun décret d'application n'a été pris.

Si, bien sûr, la question de l'emploi est devenue prioritaire, du fait de l'arrêt ou du ralentissement des activités, ce qui nous a conduit à en appeler au recours à l'activité partielle, jamais nous n'avons mis de côté la question des **salaires**, que ce soit pour des raisons de pouvoir d'achat immédiat, rappelant que la moitié de la population salariée a un salaire mensuel inférieur à 1800 euros net, ou pour des raisons macroéconomiques, réitérant notre slogan que le salaire n'est pas l'ennemi de l'emploi. Nous avons ainsi porté la revendication du maintien du salaire à 100% dans le cadre de l'activité partielle, alors que les entreprises bénéficiait d'une prise en charge à 100%, et nous avons empêché que le gouvernement, qui en avait clairement l'intention, ne réduise l'indemnisation des salariés dans le cadre de l'activité partielle de longue durée.



Nous avons mis l'accent, encore ces jours derniers dans nos interventions publiques, sur le fait que la relance ne doit pas écarter, encore moins opposer les salaires : la prime COVID n'est pas une réponse satisfaisante et elle a trop souvent laissé de côté nombre de salariés qui s'estimaient légitimement en droit d'en bénéficier. Nous avons rappelé que nous dénonçons que le SMIC ne bénéficie pas d'augmentation au-delà de la part réglementaire, et que le gouvernement continue le blocage du point d'indice dans la Fonction publique.

La Confédération est l'organisation syndicale qui, dès le départ et de façon constante là encore, même si les autres y sont venues, a mis en avant la revendication d'une reconsidération et revalorisation de l'ensemble des **métiers de la dite deuxième ligne**. Et pour cause, nous avons lancé une campagne déjà, dès début 2019, centrée sur la revalorisation des métiers de services à la personne, à domicile, dans les Ehpad et la santé en général, ... Cette constance nous a permis d'obtenir que cette question, comme celle des métiers dits en tension, soient inscrite à l'agenda social des semaines à venir. Comme je l'ai dit publiquement, cela ne fait pas un résultat en soi, mais nous avons bien l'intention d'accroître notre action en ce sens.

Nous nous sommes exprimés nettement contre les slogans du « travailler plus » ou des « efforts partagés » portés par le patronat et le gouvernement. Cela n'empêche pas que nous sommes aux côtés de nos syndicats quand ils œuvrent à la défense des intérêts et droits des salariés en toute circonstance, face à un PSE, à un APC – dont nous contestons le principe et les conditions faites par les ordonnances travail – ou autre dispositif de rupture de contrat de travail. Nous sommes aussi sollicités, les Unions départementales nous l'ont toutes remonté, par les salariés isolés, sans syndicat dans leur entreprise ou sur le lieu de travail, dont les contrats sont remis en cause d'une manière ou d'une autre.

A ce sujet, FO a mis systématiquement l'accent sur la nécessité d'un contrôle strict des licenciements, qui demande de renforcer les missions et moyens en ce sens de **l'inspection du travail**.

Un sujet important, lié au plan de relance aujourd'hui, mais que nous avons porté dans le contexte des aides d'urgence sur la base aussi de positions constantes, fait l'objet de débats ces derniers jours. Celui des **aides publiques aux entreprises** sous diverses formes : exonérations de cotisations sociales (nous y sommes opposés dans leur principe même et nous avons, du coup, toujours exigé, à tout le moins, leur compensation intégrale) ; crédits d'impôts (dont le CICE ces dernières années), reports de charges, prêts garantis.

Dans le contexte de la crise sanitaire elles représentent, aux dires du gouvernement, 470 Mds€ auxquels s'ajoutent les 100 Mds€ du plan de relance.

Avant la crise sanitaire, c'était 140 Mds€ chaque année.

Nous n'avons eu de cesse d'en appeler à leur évaluation, en termes d'emplois, et à leur mise sous conditions, contrôles et sanctions. Nous l'avons répété au gouvernement, tout au long de la crise, mettant en garde contre le non-respect des engagements en termes d'emplois, contestant que la condition de l'activité partielle de longue durée ne soit pas la non-suppression contrainte d'emplois, c'est-à-dire de licenciements. La contrepartie imaginée par Laurent Berger de la CFDT ne peut nous aller : renvoyer à un avis conforme du CSE c'est prendre le risque de mettre les salariés et leurs représentants dans la situation d'un PSE ou d'un APC : devoir négocier dos au mur !



Nous n'avons eu de cesse, tout au long de l'été, d'intervenir auprès des pouvoirs publics, à tous les niveaux, à chaque fois que nos camarades, notamment des UD, nous ont alertés d'annonces de suppressions d'emplois. J'ai en tête non seulement les cas emblématiques, qui ont fait la une des médias nationaux, comme Bridgestone ces jours derniers, Renault Choisy le Roi, André, les enseignes commerciales (Conforama, La Halle, Alinéa, Auchan) Veolia-Suez aujourd'hui, mais de plus petites entreprises ou établissements comme Inteva dans les Vosges, GGV en Moselle, Bogwarner en Corrèze.

A l'évidence, la crise Covid19 a bon dos pour justifier des restructurations répondant à des logiques de rentabilité actionnariale. Certains groupes, sous pression de leurs actionnaires, sont habiles pour faire leur marché des aides publiques ou des moindres salaires, cotisations sociales, et poids de la fiscalité.

Cette situation est majeure aujourd'hui, et nous interroge. Comment agir efficacement ? On ne peut se contenter d'un communiqué aussi virulent soit-il, et d'un appel à tel ou tel ministre ou représentant de collectivité territoriale concernée, même si on doit le faire systématiquement parce que nos camarades l'attendent, ont besoin de notre soutien actif. Porter et agir syndicalement de façon efficace est au centre de nos débats et l'était lors de notre dernière Commission exécutive.

Je ne peux pas ne pas évoquer la question du **climat et de l'environnement**, puisque le plan de relance se veut intégrer les enjeux en la matière. Sur ces sujets, nous nous sommes appuyés sur les réflexions et actions de la confédération – qui ne datent pas d'hier seulement et que nous poursuivons dans le cadre des travaux de La Conférence syndicale FO sur le climat et l'environnement que nous avons mise en place en 2019 – pour faire valoir nos positions, à la fois sur les questions environnementales, et sur notre attachement au principe de la démocratie représentative face au rôle dévolu à ladite Convention citoyenne.

En lien avec cela, et à propos du projet de réforme du **CESE**, nous nous sommes encore adressés au Premier Ministre, mettant en copie les principaux groupes parlementaires, pour contester que le CESE se substitue aux instances existantes de consultations des organisations syndicales sur les questions relatives au travail notamment (l'article concerné a finalement été supprimé au Sénat). Nous avons à cette occasion rappelé nos positions sur le maintien d'une représentation spécifique et effective de la dimension « vie économique et dialogue social », nos réserves sur le mode de saisie pétitionnaire, tendant à opposer démocratie dite participative à démocratie représentative, et avons réaffirmé, dans cet esprit, notre attachement au caractère consultatif du CESE.

International

Ce rapport étant déjà très dense, je me contenterai de quelques mots sur la situation internationale, marquée évidemment par l'épidémie de coronavirus.

La crise sanitaire n'a pas de frontières, elle a touché l'ensemble des travailleurs et des économies à travers le monde. Après une propagation rapide en Chine, l'Europe et les Etats-Unis ont été fortement touchés par la pandémie comme de nombreux pays émergents.

La Confédération syndicale internationale (CSI) a interrogé ses affiliés sur les mesures mises en place depuis le début de la crise sanitaire. Partout, des mesures visant à ralentir la propagation ont été prises, de même que des mesures pour réduire l'impact économique de la crise sanitaire. Toutefois, parmi les pays du G20, un tiers seulement garantissait une protection de l'emploi pour les personnes confinées ; moins d'un tiers garantissait les congés maladie payés.



Des dépenses nouvelles ont été engagées pour répondre à la crise sanitaire, en Italie, aux Etats unis ou au Japon, mettant aussi en évidence les manques de moyens humains et financiers dans les services publics, et plus particulièrement de santé, fragilisés par des années de politiques restrictives.

Sur le plan syndical, très rapidement, les déplacements se sont arrêtés, mais l'activité s'est poursuivie, à distance, les réunions se sont tenues en visioconférence.

Récemment je participais avec le TUAC (commission syndicale) à une réunion d'échange avant la prochaine réunion ministérielle de l'OCDE pour réaffirmer les principes qui doivent prévaloir dans le contexte de sortie de crise : multilatéralisme, démocratie, justice sociale, droit syndical et négociation collective. Je dois aussi assumer le mandat de vice-président des travailleurs du Comité de la liberté syndicale de l'OIT dans les mêmes conditions.

Au niveau européen, fait inédit, la clause dérogatoire générale du Pacte de Stabilité et de Croissance a été activée, pour suspendre temporairement la limite du déficit public à 3%, afin de dégager des marges financières et soutenir les dépenses déployées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Toutefois, tout au long des discussions qui ont suivi sur le plan de relance européen, FO n'a cessé de mettre en garde quant aux contreparties qui pourraient être exigées. Nous resterons vigilants pour que les orientations de la commission ne viennent pas ouvrir une nouvelle page d'austérité pour les années à venir. FO estime, plus que jamais, venu le moment de remettre en cause les politiques et les réformes économiques et sociales conduites, notamment au niveau européen, à la seule aune de la rigueur budgétaire, de la concurrence libre et non faussée, de la déréglementation des marchés financiers et des droits sociaux.

Nous avons appuyé au sein de la confédération européenne des syndicats la mise en œuvre du principe d'un salaire minimum dans chaque pays de l'Union européenne. La Commission vient – malgré l'opposition du patronat – d'en annoncer son intention. Nous serons bien évidemment vigilants sur la forme. Tout au long de ce processus, nous avons insisté sur le nécessaire renforcement de la négociation collective, sur le respect des systèmes nationaux de fixation du salaire minimum, sur l'interdiction de dérogations au salaire minimum et sur une clause de non-régression sociale.

La solidarité internationale enfin ne s'est pas mise entre parenthèses pendant la période. Récemment, nous avons apporté notre soutien aux travailleurs de Biélorussie, au journaliste algérien Khaled Drareni, à Louisa Hanoune, incarcérée pendant neuf mois en Algérie, aux travailleurs de Hong Kong, où la répression s'abat aussi sur la liberté de la presse, du Zimbabwe, de Colombie, du Liban, d'Inde, de Tunisie, de Hongrie, partout dans le cadre de mobilisations importantes, portant toutes sur les questions de pouvoir d'achat, salaires, conditions de travail et liberté syndicale.

Conclusion

J'en viens au terme de ce rapport d'activité. Très dense et fourni, bien que tout n'ait pu être passé en revue, tant la période a été à la fois longue, nourrie et extraordinaire.

Je crois que l'on peut convenir que la confédération, malgré cette situation, qui a pu interroger à plusieurs reprises sur le respect des **libertés individuelles et syndicales**, n'a ni flanché ni cédé de terrain à cet égard. Nous manifestions encore avec nos camarades de la santé le 30 juin, et localement avec les syndicats confrontés à des annonces de suppressions d'emploi. Nous avons systématiquement



affirmé que les dispositions sanitaires ne doivent pas conduire à porter atteinte aux libertés syndicales, dont le droit de manifester est un élément essentiel.

Nous avons démontré notre détermination dans le conflit des retraites, à mettre à l'ordre du jour, construire et réussir, la grève interprofessionnelle.

Pour autant, on le sait, ce type de situation où domine l'incertitude sur l'emploi, à fortiori dans ce contexte particulier de crise sanitaire, n'est pas propice aux mobilisations, journées d'action, dont, en temps normal déjà, on peut douter de l'efficacité.

Nous ne nous sommes pas associés à l'appel lancé en plein mois de juillet par la CGT à une journée d'action le 17 septembre, pour cette raison.

Nous allons entrer, si nous n'y sommes pas déjà, dans une période où l'échéance de l'élection présidentielle va peser. Nous approchons dans le même temps de la fin du cycle de la représentativité : des élections CSE doivent avoir lieu d'ici la fin de l'année, et les élections TPE se tiendront début 2021.

Tout cela pèse déjà et va peser sur le comportement des uns et des autres, en y ajoutant le poids des relais médias.

La Confédération FO a cette singularité, non seulement en France, mais par comparaison avec de très nombreux syndicats dans le monde, d'être fondée sur **le principe essentiel de son indépendance politique**. Que nous n'interférons pas sur la politique des partis, et fassions en sorte d'empêcher toute ingérence en notre sein de leur part, ne signifie pas que la Confédération soit apolitique au sens général du terme.

Pas plus que nos adhérents et militants doivent être eunuques politiquement.

Et, je vais vous dire, l'une de nos difficultés, qui est le reflet d'une difficulté plus grande au sein de notre république, est que trop de nos militants parce que trop des citoyens, ne sont plus engagés politiquement au sein des partis traditionnels et historiques de notre république, qui portent une lourde responsabilité à cet égard : celle de s'être coupés du peuple, de la classe ouvrière, de ses aspirations et de sa diversité de pensée.

Il nous est, de ce fait, plus difficile de ne pas risquer le déséquilibre pour ce qui nous concerne, et, pire, plus largement la défection de l'adhésion à la démocratie et à la République, une, indivisible et laïque, celle que Jaurès ne séparait pas de l'idée de justice sociale.

Prenons-y donc garde. Prenons garde à ce que cette situation ne conduise pas la Confédération sur un autre terrain que syndical, libre, déterminé et indépendant. Gardons toujours en tête le préambule de nos statuts et sa référence à la Charte d'Amiens.

La Confédération remplit, sans aucun doute, aujourd'hui particulièrement comme à d'autres moments de notre histoire, un rôle essentiel, non seulement sur le plan social, mais sur les plans démocratique et républicain.

Dans cet esprit, concentrons-nous sur le développement de notre présence, de nos implantations et de nos adhésions.

Quelques mots sur la **formation syndicale**, qui est un outil incontournable pour le développement de l'organisation. L'épidémie de Covid-19 nous a contraint à annuler près de 300 stages au printemps. Mais notre effort de formation n'est pas à l'arrêt. La reprise des stages s'effectue dans ce contexte



toujours particulier, avec les contraintes liées à la situation sanitaire. Dès le mois d'octobre, nous ouvrons une plateforme de formation en ligne qui va progressivement s'alimenter. Les inscriptions pourront se faire en ligne, via e-FO. Bien entendu, ces formations en ligne seront complémentaires aux stages que vous connaissez, en aucun cas, il ne s'agit de les supprimer. Nous relancerons aussi un stage en 2021 en direction des nouveaux secrétaires d'UD et nouveaux membres de la CE. Je veux enfin remercier ici les UD qui ont apporté une aide importante au CFMS en proposant des animateurs en soutien des stages CSE et CSSCT.

Comptes 2019

Demain avec la CE nous proposerons que le CCN adopte les comptes 2019. Nous évoquerons la situation financière – nous ne serons pas sans subir l'impact de la crise actuelle sur nos moyens – et l'organisation du **prochain congrès confédéral**. Nous avons convenu de lancer des recherches et appels d'offres pour 2022, sur les périodes de février, juin – après la présidentielle et les législatives, ou septembre, octobre, qui soulèvent le problème de l'élection dans la fonction publique prévue pour décembre 2022.

D'ici là, et dès maintenant, nous devons accélérer nos travaux sur le renforcement de notre organisation. Nous avons beaucoup insisté ces derniers temps sur l'importance d'assurer le fonctionnement des syndicats, les réunions d'instances, l'information et les réunions d'adhérents, la formation des militants.

Si nous avons dû annuler la réunion du CCN de mars, nous avons su, y compris en nous équipant, tenir sans défaut les réunions de la commission exécutive. Nous avons aussi maintenu un lien organisé avec l'ensemble des Unions départementales, en tenant à deux reprises des séries de téléconférence autour de la situation durant la période de confinement puis de la situation sociale et économique à la sortie du confinement. A chaque fois nous avons fait le point sur le fonctionnement des structures syndicales.

Nous devons renforcer nos moyens de **développement, de syndicalisation, et d'implantations** dans les IRP.

Nous avons des outils que nous n'utilisons pas pour leur potentiel. Nous en avons déjà parlé au CCN de septembre dernier. Le projet e-FO a été lancé il y a bientôt dix ans. Je vous l'assure, dans le strict respect de nos statuts et du fédéralisme, comme dans la protection de nos données et informations, c'est un outil puissant que nous n'exploitons pas. Il peut nous permettre de progresser, de faciliter l'adhésion, le paiement de la cotisation, la gestion des cotisations et de l'information aux adhérents et militants.

Mes chers camarades, j'ai été long, mais je n'ai pas pu tout aborder pour autant. Nous vous répondrons évidemment sur les sujets sur lesquels vous nous interpellerez. L'heure est au débat, à vous la parole.

